

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2020/02/11**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 11 février 2020 à 20 h** à la salle Jean-Guy-St-Onge située au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron  
M<sup>me</sup> Louise Théorêt  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général, et M<sup>me</sup> Stéphanie Paquette, greffière, sont aussi présents.

M. Michel Taillefer, conseiller, est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2020-02-11-019**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à varia les points suivants :
  - o Adoption du plan d'action – Odeur réseau d'égout.
  - o Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-11-020**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020 À 20 H 00**

**CONSIDÉRANT** l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 à 20 h ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

La greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 janvier 2020 se référant sous la cote 1-3-8 *Correspondance 2020 – 2020-2*.

**2020-02-11-021**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général en vertu du règlement 138-2001 et ses amendements, du règlement portant sur la gestion contractuelle 344-2018 et ses amendements et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 février 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES BONS D'ACHAT AU 31 JANVIER 2020**

Le directeur général dépose devant le conseil municipal le rapport de la liste des bons d'achats représentant un sommaire des engagements financiers depuis la séance du conseil du 14 janvier 2020.

2020-02-11-022

#### **DÉPÔT DU SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU 13 JANVIER 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 82 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel ayant eu lieu le 13 janvier 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du document déposé étant le compte rendu de cette rencontre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte le sommaire des décisions du 13 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE**

La mairesse, Caroline Huot, dépose devant le conseil municipal le rapport de la mairesse représentant un compte rendu de ses présences aux différents comités et réunions de travail depuis la séance du conseil du 2 décembre 2019.

#### **AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2020 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 301-2016**

M. Réjean Dumouchel, conseiller, présente un avis de motion à savoir qu'un règlement sera adopté par le conseil municipal à une séance ultérieure concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

PR-380-2020

#### **ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2020 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 301-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le projet de règlement numéro 380-2020 concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux modifiant le règlement 301-2016 qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel, conseiller, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal adopte le projet du règlement numéro 380-2020 concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux modifiant le règlement 301-2016 qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-023

**ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-02-04-036 adoptée le 4 février 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les assurances générales de la Municipalité sont renouvelées au 1<sup>er</sup> mars de chaque année ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget aux postes 02 11 000 429, 02 13 000 422, 02 13 000 423, 02 19 000 421, 02 22 000 421, 02 22 000 424, 02 32 000 424, 02 41 400 422 et 02 70 120 421 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le renouvellement des assurances générales de la Municipalité à la firme *Ultima Assurances*, représentant autorisé de la *Mutuelle des municipalités du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021, pour un montant de 37 266 \$ taxe incluse.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-024

**RATIFICATION D'EMBAUCHE, DE DÉPART DE PERSONNEL ET D'ANNEXES AU CONTRAT DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel et aux annexes de contrat de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 10 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 165 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 du Règlement ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka 138-2001 et ses amendements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- De ratifier les ententes des personnes énumérées dans le rapport déposé en février 2020 relatif à l'embauche et au départ de personnel et aux annexes de contrat de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-025

**APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'études *Mécanique agricole (ouvriers agricoles)* se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés ;

**CONSIDÉRANT** la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de

service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

Adoptée à l'unanimité

## **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES 2019**

La greffière dépose devant le conseil le rapport sur la *Politique de gestion des plaintes* pour l'année 2019 mentionnant les recommandations et les actions à mettre en place dans le but de diminuer le nombre de plaintes reçues.

2020-02-11-026

## **DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'INTERVENTIONS D'URGENCE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit transmettre annuellement, conformément au schéma de couverture de risque de la *MRC Beauharnois-Salaberry* adopté le 18 février 2013, le registre annuel des interventions du *Service de sécurité incendie* ainsi que le rapport annuel des activités du *Service de sécurité incendie*, comprenant le plan de mise en œuvre pour l'année concernée et les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance ;

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Service de prévention des risques et d'interventions d'urgence de Saint-Stanislas-de-Kostka* doit déposer ces rapports lors d'une séance du conseil municipal pour approbation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance des documents déposés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka approuve le rapport annuel des activités 2019 et le registre des interventions 2019 déposés par son *Service de prévention des risques et d'interventions d'urgence*.
- Qu'une copie des documents et de cette résolution soit transmise à la *MRC Beauharnois-Salaberry*.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-027

## **ENDOSSEMENT DE LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant principalement des industries et du transport) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial ;

**CONSIDÉRANT** les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières décennies, l'évolution observée du climat, quelles qu'en soient les causes, a eu un impact sur tous les océans et sur les systèmes naturels et humains de tous les continents, ce qui témoigne de la sensibilité de ces systèmes au changement climatique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- De reconnaître que des changements rapides et sans précédent dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.
- De demander aux gouvernements du Canada et du Québec des mesures pour qu'ils agissent plus rapidement et plus concrètement en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka endosse la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-028

### RETOUR À L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ – BUDGET 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-05-06-122 afin d'autoriser l'achat de bacs pour la collecte régionale des matières résiduelles organiques à même l'excédent affecté au budget 2019 d'un excédent affecté ;

**CONSIDÉRANT** le résiduel à la suite de cet achat de 2 321,70 \$ ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de retourner ce résiduel à l'excédent non affecté de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le résiduel de 2 321,70 \$ de l'excédent affecté au budget 2019 portant sur l'acquisition des bacs pour la collecte régionale des matières résiduelles organiques soit retourné à l'excédent non affecté.
- Que cet excédent affecté soit fermé.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-029

### AUTORISATION D'ACHAT – DOS D'ÂNE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire procéder à l'installation de dos d'âne sur plusieurs routes de son territoire afin de réduire la vitesse ;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Traffic Logix Inc. en date du 7 février 2020 au cout de 21 388,00 \$ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** les disponibilités budgétaires et la volonté que cette dépense soit faite à même le poste 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat de dix dos d'âne au cout de 25 286,45 \$ taxes comprises à l'entreprise Traffic Logix Inc.
- Que ce montant provienne du poste 22 30000 000.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-030

### PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-031

**ADOPTION DU PLAN FONCTIONNEL DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté le plan stratégique de la Municipalité *Harmoniser le développement d'aujourd'hui et de demain 2019-2023* le 19 décembre 2018 par la résolution 2018-12-19-354 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reçoit et prend particulièrement en compte le plan fonctionnel, les orientations ainsi que le plan d'action à prioriser du service des loisirs et de la culture pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reçoit favorablement le plan fonctionnel, les orientations ainsi que le plan d'action à prioriser pour les cinq prochaines années ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil municipal adopte le plan fonctionnel du service des loisirs et de la culture pour les années 2019-2023.
- De requérir la mise en place du suivi des orientations, des objectifs ainsi que des actions à prioriser.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-032

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION – ODEUR RÉSEAU D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a mandaté la firme Asisto par la résolution 2019-01-07-014 ;

**CONSIDÉRANT** les différentes démarches réalisées au courant de l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT** les échanges avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autour de la situation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reçoit et prend acte du plan d'action ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend particulièrement en compte les recommandations et les actions à prioriser ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reçoit favorablement les recommandations et les actions à prioriser ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil municipal adopte conformément à la loi le plan d'action.
- De requérir la mise en place du suivi des recommandations et des actions à prioriser.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-11-033

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu l'avis d'adhésion de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec le 29 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de ne pas renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

- Que le conseil municipal se retire de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec pour 2020.
- De faire parvenir la présente résolution à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

## INFORMATIONS

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que le Carnaval d'hiver aura lieu le 23 février prochain à la Halte des Plaisanciers de 10 h à 16 h. Plusieurs activités sont prévues lors de cette journée : chevaux de calèche, fatbikes, raquettes, glissades, jeu gonflable, course à relais et hot-dogs gratuits.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M<sup>me</sup> la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 21 h 10.

(original signé)  
Caroline Huot  
Mairesse

(original signé)  
Stéphanie Paquette  
Greffière